

Villeparisis lance le renouvellement de son Conseil de participation citoyenne et appelle les habitants à rejoindre l'instance



La Ville de Villeparisis ouvre, du 9 octobre au 6 novembre 2026, les candidatures pour le renouvellement de son Conseil de participation citoyenne (CPC). Cette instance de démocratie participative créée en 2021 permet aux habitants de contribuer aux réflexions et projets municipaux. Cette nouvelle mandature, qui sera installée en janvier 2027, s'accompagne d'évolutions destinées à renforcer l'engagement citoyen et l'efficacité des travaux menés par les membres.

Une instance au service de la participation citoyenne

Créé pour associer les habitants aux décisions et projets qui façonnent la ville, le Conseil de participation citoyenne constitue un espace d'échange, de réflexion et de proposition. Ses membres sont amenés à accompagner et/ou débattre des orientations municipales, à formuler des avis consultatifs, à participer aux démarches de concertation ou encore de proposer des projets d'intérêt général pour le territoire. Dans la perspective du renouvellement de l'instance, la municipalité souhaite conforter la place des habitants dans la vie démocratique locale tout en favorisant une participation plus active et plus opérationnelle.

Une nouvelle organisation pour renforcer l'engagement

Pour le mandat 2027-2029, la composition du Conseil évoluera afin de favoriser l'implication de chacun. L'instance comptera désormais 20 membres répartis entre femmes, hommes, jeunes de 16 à 25 ans, 15 nouveaux et 5 ambassadeurs. Les futurs membres seront désignés par tirage au sort parmi les candidatures recevables déposées durant l'appel à candidatures. Une liste d'attente sera également constituée pour garantir la continuité des travaux en cas de départ d'un membre en cours de mandat.

Les ambassadeurs, garants de la mémoire citoyenne

Afin de préserver l'expérience acquise au fil des années, la Ville maintient le dispositif des ambassadeurs de la démocratie participative. Créé lors du précédent renouvellement du Conseil, ce statut permet à d'anciens membres expérimentés d'accompagner les nouveaux participants, de partager leur connaissance du fonctionnement de l'instance et de contribuer à la transmission des

bonnes pratiques. Les ambassadeurs participent aux réunions de travail et aux séances plénières tout en jouant un rôle de soutien auprès des nouveaux membres.

Cette démarche vise à conjuguer renouvellement des profils et continuité de l'expérience citoyenne au bénéfice des projets portés par la collectivité.

Cinq années d'engagement citoyen : un bilan structurant pour la démocratie locale

Créé en 2021 à Villeparisis, le Conseil de participation citoyenne (CPC) réunit des habitants tirés au sort qui s'investissent dans la vie démocratique locale à travers des réunions plénières, des groupes de travail et des concertations clés (Plan local d'urbanisme, mobilités, budget communal, projets de quartier). Au fil des mandats, l'instance s'est structurée en supprimant le statut de suppléant pour garantir une voix égale à tous, en fixant son effectif à 40 membres pour un mandat de 2 ans (prolongé jusqu'à début 2027), et en intégrant directement les commissions municipales. En 2024, la Ville a instauré le statut d'« ambassadeur de la démocratie participative » pour assurer la mémoire active et la transmission d'expérience entre générations de membres.

Sur le plan de l'environnement et du cadre de vie, le CPC a conçu et financé sa propre grainothèque, contribué aux réflexions sur le parc Auguste Delaune, le futur nouveau Conservatoire et les mobilités douces, ou encore organisé un rallye photo et un jeu sur la biodiversité durant la fête du printemps.

Impliqué dans le Budget de Participation Citoyenne, le Conseil accompagne l'instruction et le suivi d'aménagements concrets comme le city-stade, la sécurisation des abords d'écoles et la rénovation des aires de jeux.

Enfin, très actif sur le terrain, le CPC participe aux grands événements municipaux (Octobre Rose, Carnaval, accueil des nouveaux arrivants), collabore avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et soutient les projets de solidarité et d'espaces de vie sociale CAF. Doté d'un budget propre de fonctionnement de 1 000 €, il bénéficie de formations, de visites institutionnelles et d'une plateforme numérique participative.

- 2 mandats du Conseil de participation citoyenne
- 70 membres titulaires tirés au sort depuis 2021
- 40 membres retenus pour la seconde édition du CPC.
- 10 places réservées prioritairement aux membres sortants sur la base du volontariat.
- 1 000 € de Budget propre alloué annuellement au CPC pour concrétiser ses projets (ex. : la Grainothèque).
- 5 membres du CPC autorisés à participer à chaque commission municipale.

Une démarche en phase avec les évolutions nationales de la démocratie participative

Le renouvellement du Conseil de participation citoyenne s'inscrit dans une dynamique plus large de renforcement de la participation des citoyens à la décision publique. Depuis plusieurs années, les institutions nationales et les collectivités territoriales encouragent le développement de dispositifs permettant aux habitants de contribuer davantage à l'élaboration des politiques publiques. La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante garante de l'information et de la participation du public, rappelle ainsi l'importance d'associer les citoyens en amont des projets afin d'améliorer leur compréhension, leur acceptabilité et leur pertinence. Cette culture du dialogue et de la concertation est aujourd'hui largement partagée par les collectivités

locales qui multiplient les conseils citoyens, budgets participatifs, consultations, conventions citoyennes et plateformes numériques d'expression.

À Villeparisis, cette ambition se traduit depuis 2021 par le déploiement de plusieurs outils de participation citoyenne complémentaires. Le renouvellement du Conseil de participation citoyenne marque une nouvelle étape dans cette démarche, avec la volonté de renforcer l'implication des habitants dans la réflexion collective, de favoriser l'expertise d'usage et de contribuer à une décision publique toujours plus partagée.

Informations pratiques

- Ouverture des candidatures : du 9 octobre au 6 novembre 2026 ;
- Tirage au sort des membres titulaires et de la liste d'attente : le 18 novembre 2026 ;
- Réunion d'information collective : 3 décembre 2026 ;
- Installation du nouveau Conseil : janvier 2027

À propos du Villeparisis

Située en Seine-et-Marne, outre son Conseil de participation citoyenne Villeparisis déploie un écosystème global de démocratie locale comprenant le Budget de participation citoyenne (1,04 M€ investis depuis 2021), le Bus citoyen allant à la rencontre des riverains, des agoras citoyennes et des concertations régulières sur l'ensemble des grands projets d'aménagement municipal.